

Critères de sélection des compétitions paranordiques

Critères de sélection
2024-25

DRAFT



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Informations générales | 3 |
| 2. But..... | 4 |
| 3. Objectifs | 4 |
| 4. Critères d’admissibilité | 5 |
| 5. Directives de sélection | 8 |
| 6. Dates importantes | 8 |
| 7. Critères de sélection | 9 |
| 8. Maintien du statut de sélection et de course..... | 11 |
| 9. Financement | 11 |
| 10. Définitions et abréviations | 12 |

1. Informations générales

1. Afin d'optimiser la performance du Canada et son potentiel de médailles aux championnats majeurs (championnats du monde de ski paranordique, championnats de parabiathlon et Jeux paralympiques), nous choisirons les athlètes canadiens les plus compétitifs aux compétitions appropriées pour atteindre nos objectifs. Les normes de performance pour les projets de compétition sont basées sur les données tirées des normes de performances Canadian Tire.
2. Le présent document indique les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des compétitions internationales.
3. Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS*.
4. Le pouvoir de décision finale revient au (à la) directeur(-trice) de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à son (sa) représentant(e).
5. Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la *Politique d'appel et de résolution des différends* de Nordiq Canada. La date limite d'appel sera publiée dans la justification des sélections lors de l'annonce de l'équipe sur le site web de Nordiq Canada.
6. Le (la) DHP de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
 - a. **En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective.**
 - b. **Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité paralympique canadien, l'Association canadienne des sports d'hiver (ACSH), la FIS, l'UIB, le CIP ou tout autre organisme pertinent;**
 - c. **Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission.**

- d. **Événements ou situations (pandémie, désastre naturel, guerre, etc.) incluant, sans s’y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages, restrictions sur les déplacements, impossibilité d’assurer la sécurité des athlètes, etc.**

Les changements dans ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d’une quelconque modification.

7. L’athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Pour obtenir des clarifications, communiquez avec le DHP, Chris Jeffries : cjeffries@nordiqcanada.ca.

2. But

1. Offrir des départs lors en Coupe du monde paranordique (CM) et aux championnats du monde paranordiques (ChM) sanctionnés par la FIS Para Cross Country (PCC) et UIB Parabiathlon (PB) aux athlètes qui ont remporté ou démontré le potentiel de remporter des médailles et d’atteindre les normes de performance internationales déterminées par Nordiq Canada.
2. Offrir des opportunités de compétition pour le développement des athlètes Prochaine génération pour compléter les normes internationales de Nordiq Canada en route vers les championnats du monde et les JPH (Jeux paralympiques d’hiver) lorsque cette décision est bénéfique pour les résultats généraux de l’équipe.
3. Offrir des opportunités de compétition aux athlètes de développement en voie vers le podium qui peuvent progresser vers une performance de médaille en CM, aux championnats du monde et aux JPH 2026 et 2030.

3. Objectifs

1. Contribuer à l’atteinte des objectifs de performance de l’équipe tels que définis dans le [Plan stratégique](#) de Nordiq Canada.

2. Fournir aux athlètes l’occasion de satisfaire aux critères de sélection de l’équipe de ski paranordique de Nordiq Canada pour être nommés sur l’une des équipes nationales de ski paranordique 2025-26 de Nordiq Canada (équipe de coupe du monde, équipe prochaine génération, équipe de développement) ou l’équipe espoir.
3. Offrir aux athlètes ayant un brevet SR et aux membres de l’équipe nationale de ski paranordique (ÉNSP) des occasions de courses internationales pour favoriser l’atteinte des performances de podium régulières et les sélections sur l’ÉNSP.
4. Fournir aux athlètes la possibilité d’atteindre les critères pour l’obtention du financement du Programme d’aide aux athlètes de Sport Canada 2025-26.
5. Fournir aux athlètes qui sont admissibles à la classification internationale et atteignent les critères de sélection l’opportunité d’obtenir une classification sportive para.
6. Identification des athlètes de développement qui :
 - a. Peuvent être classés au niveau international sur les classements des points de la FIS et/ou UIB et ont démontré le potentiel d’obtenir DEUX (2) résultats de 180 points FIS ou moins.
 - b. Démontrent le potentiel à long terme d’atteindre les normes établies en voie vers des podiums en CM, aux ChM ou aux JOH.
 - c. Peuvent progresser pour satisfaire aux critères de performance pour être admissibles aux équipes de Coupe du monde ou Prochaine génération de Nordiq Canada.

4. Critères d’admissibilité

1. **Pour être admissibles à la sélection pour une compétition en coupe du monde pendant la saison de compétition 2024-25 (décembre 2024 à mars 2025), les athlètes doivent satisfaire aux critères suivants :**
 - a. être membres en règle de Nordiq Canada et de l’association provinciale¹;

¹Veuillez consulter les [Règlements généraux de Nordiq Canada](#) pour une description complète des membres en règle.

- b. être citoyens canadiens et détenir un passeport canadien valide ou pouvoir représenter le Canada aux Jeux paralympiques d'hiver;
 - c. détenir une licence de course valide de Nordiq Canada;
 - d. être membre d'un club inscrit auprès de Nordiq Canada;
 - e. Détenir une licence de course FIS/UIB paranordique valide avant l'inscription à une épreuve et satisfaire aux critères du CIP pour la classification du sport et l'admissibilité de la FIS/UIB;
 - f. être âgés de 16 ans ou plus à la fin de la saison 2024-25;
 - g. satisfaire à toutes les normes FIS et/ou UIB pour la ou les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés²;
 - h. respecter les lignes directrices municipales, provinciales, fédérales et internationales concernant la COVID ou toute autre pandémie;
2. Retrait de compétition (retrait pour des raisons de santé, force majeure) :
- a. **Les athlètes qui commencent une compétition sont considérés en santé et capables de participer, leurs résultats sont donc valides pour toute sélection applicable.**
 - b. Un athlète qui ne prend pas le départ peut soumettre une exemption écrite pour expliquer sa non-participation. Le raisonnement doit être soumis au (à la) DHP dans l'heure suivant l'épreuve.
 - c. Des documents médicaux confirmant le diagnostic et signés par un médecin doivent être soumis dans les 48 heures du début de l'épreuve de sélection.
 - d. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le (la) médecin de l'ÉNS ou tout autre médecin autorisé.
 - e. L'approbation du retrait de la compétition sera décidée par le (la) DHP.
 - f. L'approbation sera évaluée et basée sur les données objectives de comparaison les plus récentes et le succès avéré sur la scène internationale de la saison en compétition en cours et de la saison précédente appuyant le fait que l'athlète aurait pu se qualifier s'il (elle) avait été en état de participer.

²Les normes de qualification des compétitions se trouvent sur le site web de la FIS [ici](#).

- g. Les demandes de retrait de compétition approuvées seront classées selon les critères de la compétition concernée.
 - h. Une demande ou l’approbation d’un retrait de la compétition ne garantit pas une qualification pour une compétition.
3. Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent démontrer leur capacité à compétitionner selon les critères suivants :
- a. Santé optimale et capacité de voyager selon un examen par un médecin approuvé par Nordiq Canada et l’ÉSI (équipe de soutien intégré) ou un médecin de famille avec révision par le médecin d’équipe de Nordiq Canada. Nordiq Canada peut demander l’expertise d’un(e) autre professionnel(le) de la santé, au besoin, dans l’une des langues officielles du Canada.
 - b. Pour être admissible à une compétition, un(e) athlète doit être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu.
4. **Les athlètes seront sélectionnés pour l’équipe de compétition une fois les exigences d’admissibilité vérifiées par Nordiq Canada.**
5. Lorsque les athlètes sont sélectionnés pour l’équipe en vertu de ces procédures et critères de sélection, ils reconnaissent et conviennent :
- a. de respecter les politiques de Nordiq Canada publiées sur le site web de Nordiq Canada;
 - b. d’être sujets aux tests antidopage du Centre canadien pour l’éthique dans le sport (CCES), la FIS, l’UIB et toutes autres entités applicables et de respecter les règlements et politiques antidopage de Nordiq Canada, du CCES, de la FIS et de l’UIB;
 - c. de respecter toutes les demandes de Nordiq Canada et les obligations énoncées dans les règlements antidopage de Nordiq Canada concernant l’envoi des données de localisation au CCES, à la FIS et à l’UIB; et
 - d. de respecter le Code de conduite de l’athlète et l’entente de compétition de Nordiq Canada.

5. Directives de sélection

1. Afin d'atteindre les objectifs de performance du programme de l'équipe nationale de ski paranordique, Nordiq Canada prendra des décisions concernant la taille de l'équipe conformément aux restrictions budgétaires de haute performance (HP), aux objectifs de performance et à la disponibilité du personnel pour accompagner et soutenir l'équipe.
2. Les athlètes peuvent être sélectionnés pour une ou plusieurs épreuves de coupe du monde selon les critères de sélection. Les priorités du plan d'entraînement annuel (PEA) de l'athlète seront prises en considération.
3. À moins d'indication contraire dans les critères de sélection des épreuves spécifiques, en cas d'égalité, celle-ci sera brisée par le deuxième meilleur résultat de l'athlète lors (1) d'une épreuve de CM/ChM FIS ou UIB 2024-25; ou (2) d'une compétition sanctionnée par la FIS/UIB en 2024-25 selon le pointage le moins élevé dans chacune des catégories respectives d'une épreuve de qualification individuelle. Une profondeur de bassin suffisante est requise et considérée pour chaque épreuve en cas de bris d'égalité. Si l'égalité persiste, le (la) DHP-Para prendra la décision finale.
4. Le (la) DHP, en consultation avec le comité de haute performance et le personnel de haute performance (DDS, ÉSI, responsables NC, entraîneur de développement), a le droit de sélectionner subjectivement un(e) athlète pour une équipe de compétition. Les athlètes peuvent être ajoutés subjectivement à n'importe quelle équipe selon les données du PPA, le plan de performance individuel de l'athlète ([PPIA](#)) et des performances appuyées par la sélection qui favorisent le développement de l'athlète.

6. Dates importantes

1. Épreuve de sélection COC* – Canmore, AB : 19-21 novembre 2024
2. Coupe du monde période 1 – Vuokatti, FIN : 7-21 décembre 2024
 - **UIB - 12-15 déc. 2024**
 - **FIS - 17-20 déc. 2024**
3. Coupe continentale – West Yellowstone, Mt, États-Unis : 7-12 janv. 2025
4. Coupe du monde période 2 – Val di Fiemme, ITA : 24 janvier au 3 février 2025
 - **UIB – 29-30 janv. 2025**
 - **FIS - 1-2 févr. 2025**
5. Championnats du monde FIS (Dobbiaco, ITA) et Championnats du monde UIB (Pokljuka, SLO) :
 - **UIB - 6-9 févr. 2025**

- FIS - 11-16 févr. 2025
6. Championnats du monde de sprint FIS – Trondheim, NOR : 1-6 mars 2025
- 1-6 mars 2025

7. Critères de sélection

1. COUPE DU MONDE PÉRIODE 1

Épreuves : Vuokatti, FIN

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Athlètes de l'équipe de Coupe du monde
- b. Meilleur résultat à l'épreuve de sélection COC (Canmore) équivalent à 140 points FIS ou moins contre un adversaire international connu dans le top 5.
- c. Meilleur résultat à l'épreuve de sélection COC (Canmore) équivalent à 180 points FIS ou moins parmi les épreuves de sélection.
- d. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 4.2.
- e. Discrétion DHP, conformément à 5.4.

2. COUPE CONTINENTALE DE SKI PARANORDIQUE - WEST YELLOWSTONE, MONTANA, ÉTATS-UNIS

Stage et courses : 7-12 janvier 2025

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Athlètes prochaine génération, développement et espoir
- b. Des athlètes additionnels peuvent être sélectionnés selon leur plan de performance individuel de l'athlète (PIIA), les résultats de l'épreuve de sélection COC à Canmore et les objectifs de compétition pour la saison 2024-25.
- c. Discrétion DHP, conformément à 5.4.

3. COUPE DU MONDE PÉRIODE 2

Épreuves : Val di Fiemme, ITA

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Athlètes de l'équipe de Coupe du monde
- b. 90 points FIS ou moins en CM P1
- c. Meilleur résultat à l'épreuve de sélection COC (Canmore) ou à West Yellowstone équivalent à 140 points FIS ou moins contre un adversaire international connu dans le top 5.
- d. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 4.2
- e. Discrétion DHP, conformément à 5.4.

4. CHAMPIONNATS DU MONDE FIS ET UIB 2025

Épreuves : Pokljuka, Slovénie et Dobbiaco, ITA

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Athlètes de l'équipe de Coupe du monde, à condition qu'ils satisfassent aux exigences d'admissibilité pour l'épreuve, respectent leur programme d'entraînement national à la satisfaction des entraîneurs nationaux de ski de fond paranordique et de parabiathlon et du (de la) DHP et démontrent être prêts à la compétition.
- b. Tout athlète qui obtient 90 points FIS ou moins en CM P1 ou P2.
- c. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 4.2.
- d. Discrétion DHP, conformément à 5.4.

5. CHAMPIONNATS DU MONDE DE SPRINT FIS

Épreuves : Trondheim, NOR

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Les athlètes de l'équipe de Coupe du monde peuvent être sélectionnés selon leur PPIA et leurs objectifs de compétition pour la saison 2024-25.
- b. Discrétion DHP, conformément à 5.4.

8. Maintien du statut de sélection et de course

1. Les athlètes sélectionnés selon ces procédures et les critères additionnels doivent respecter les dispositions suivantes :
 - a. Signaler immédiatement toute maladie contagieuse ou blessure qui peut limiter la performance au (à la) DHP de Nordiq Canada rapidement, après une consultation avec des experts, afin de s'assurer qu'ils sont en bonne santé et sans blessure avant le départ et qu'ils sont en mesure de compétitionner au niveau qui a permis leur sélection pour le voyage;
 - b. Sur demande, réaliser un dépistage de santé prévoyage avec le (la) médecin d'équipe de Nordiq Canada;
 - c. Respecter les politiques de Nordiq Canada applicables, incluant les présentes procédures :
 - i. Le statut de sélection des athlètes peut être réévalué par le (la) DHP si l'une des exigences n'est pas satisfaite. Le (la) DHP doit aviser l'athlète par écrit des raisons pour lesquelles son statut de sélection ou de course est en révision. L'athlète doit avoir un délai raisonnable (pas plus de sept [7] jours) pour fournir les raisons pour lesquelles il ou elle ne doit pas être retiré(e) de l'équipe ou voir son statut de course révoqué.

9. Financement

1. Les athlètes sélectionnés pour participer à la coupe du monde ou aux championnats du monde et qui font partie de l'équipe de coupe du monde paranordique 2024-25 n'auront pas à payer les frais de voyage.
2. Les athlètes sélectionnés pour participer à la coupe du monde et qui font partie de l'équipe de développement ou Prochaine génération 2024-25 pourraient devoir payer les frais de voyage. Les frais de voyage des athlètes prochaine génération pour la saison 2024-25 ont été définis à 1500 \$ par compétition. Les frais de voyage pour les athlètes développement pourraient monter jusqu'à 100 % des coûts du voyage incluant les billets d'avion, l'hébergement, les repas, l'assurance voyage et d'autres coûts encourus par la personne.

3. Les athlètes sélectionnés pour participer à un projet de coupe du monde paranordique, incluant les championnats du monde, qui ne font pas partie d'un programme de coupe du monde paranordique 2024-25 (ÉNSP, Prochaine génération, développement) devront s'autofinancer.
4. Le personnel supplémentaire requis en plus du personnel désigné de l'équipe paranordique sera la responsabilité des athlètes qui ne sont pas membres de l'ÉNSP.

10. Définitions et abréviations

FIS - Fédération internationale de ski et de planche à neige

UIB - Union internationale de biathlon

CIP - Comité international paralympique

CPC - Comité paralympique canadien

PPIA - Plan de performance individuel de l'athlète

ÉNSP - Équipe nationale de ski paranordique

PG - Prochaine génération

PCC - Para Cross Country (ski paranordique)

PB - Parabiathlon

Points FIS - points de ski paranordique et points de qualification en parabiathlon

Profondeur du bassin - pour qu'un résultat final de course individuelle soit obtenu, le bassin doit comprendre au moins deux (2) athlètes qui ont moins de 20 points FIS ou au moins trois (3) athlètes qui ont au moins 40 points FIS sur le classement FIS dans cette classe sportive (assis, debout, déficience visuelle) à la date de compétition.